Equipement scénique des salles de spectacle : Opéra Théâtre - Nouveau Théâtre (CDN) et Théâtre de l'Espace - Subventions et conventions 2005

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Afin d'engager le renouvellement et le complément des équipements scéniques des trois salles, la Ville a prévu un crédit de 70 000 € au budget primitif 2005. Les crédits ont été répartis en fonction des priorités définies par les directeurs de chacune des structures, de facon concertée.

En ce qui concerne l'Opéra Théâtre, les besoins en équipement sont les plus urgents, 30 000 € sont consacrés à l'achat de matériel technique et scénique pour l'Opéra Théâtre sur les crédits existants de cette enveloppe. La Ville procédera donc directement aux investissements nécessaires.

Pour le Nouveau Théâtre et le Théâtre de l'Espace, il est proposé de verser 20 000 € de subvention à chacune des deux structures qui se chargeront, dans le respect de la réglementation, de l'achat des équipements avec une recherche de financements croisés, en particulier avec l'Etat. Une convention définit les modalités d'utilisation, les justificatifs à produire et l'affectation des matériels et aménagements réalisés dans ce cadre, ceux-ci revenant gratuitement à la Ville en fin de contrat.

Le Conseil Municipal est invité à :

- attribuer :
 - * 20 000 € au Nouveau Théâtre (CDN),
 - * 20 000 € au Théâtre de l'Espace,

ces dépenses étant imputées sur la ligne 65.313/6572.509 CS 41000

- autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les deux conventions fixant les modalités d'utilisation de ces subventions.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 5 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 4 octobre 2005.